Contribuez au Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements de Chambéry métropole-Cœur des Bauges.

Participez aux tables rondes …

OCTOBRE 2017

Mercredi 25	Vendredi 27	Mardi 31
18h30 ST JEOIRE Salle des fêtes Place St Georges	18h30 LES DESERTS Salle des associations La Combe	18h30 LESCHERAINES Salle des fêtes Base de Loisirs

NOVEMBRE 2017

Vendredi 3	Mercredi 8
18h30 COGNIN Salle Forgerie Avenue de Corinthe	18h30 SONNAZ Salle du Crêt 665 chemin du Crêt

Chambéry métropole-Cœur des Bauges, en partenariat avec les 38 communes de l'agglomération élabore son Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements.

Document d'urbanisme qui règlementera entre autres l'utilisation et l'occupation des sols et remplacera à terme les documents d'urbanisme communaux (Plan d'Occupation des Sols, Plan Locaux d'Urbanisme.).

Grâce à un important travail des habitants, de l'ensemble des élus et des différents acteurs territoriaux depuis fin 2016, l'agglomération a défini un diagnostic partagé du territoire, identifiant les problématiques et les enjeux pour l'aménagement de demain.

Ce travail permet aujourd'hui de proposer une feuille de route pour le développement de l'agglomération à l'horizon 2030. Habitat, déplacements, agriculture, économie, tourisme, ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit fixer les grandes orientations à suivre.

Chambéry métropole-Cœur des Bauges vous invite à des tables rondes afin de débattre, prioriser, compléter la première ébauche de ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Touchant aux problématiques du quotidien de l'agglomération, l'élaboration de ce projet constitue un enjeu pour tous.

6 ateliers citoyens sont prévus, dans un format « table ronde » sur l'ensemble de l'agglomération. **Pour participer à ces ateliers merci de vous inscrire sur le site de l'agglomération :**

www.chambery-bauges-metropole.fr rubrique grands projets ou plui@chambery-bauges-metropole.fr

MODIFICATION N°2 DU PLU DE LA THUILE

Précision importante : durant toute la période d'élaboration du PLUi et avant qu'il ne soit exécutoire, c'est le PLU communal qui reste en vigueur (fin prévue en 2019) .

Cette modification portait sur 2 points (rappel du fil de juillet 2016) : changement d'une zone As (agricole non constructible) en A permettant la construction d'un bâtiment agricole dans le secteur de Morion et sur la réduction de la zone AU (constructible après un aménagement d'ensemble, type lotissement) aux Poncets (passer de 7 à 3 lots constructibles).

Ces modifications ont bien été validées par le conseil communautaire de Chambéry Métropole Coeur des Bauges en date du 7 septembre 2017. Pourquoi par Chambéry Métropole Coeur des Bauges ? L'agglo est compétente en le domaine depuis le 16 octobre 2015, (loi ALUR).

PLUi ET PLAN DE SECTEUR

Les élus du plateau de La Leysse ont unanimement fait part aux élus du conseil communautaire de leur volonté de travailler sur un plan de secteur dans le prochain PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Ils se réuniront le 9 novembre prochain afin de concrétiser cette idée. Ce plan de secteur définira les particularités partagées de l'urbanisme du plateau : importance des transports, volonté de maintenir une identité agricole, forestière et touristique… accompagnée des possibilités de se développer modérément en évitant le morcellement des exploitations et le "mitage" de l'habitat. Les élus du plateau seront tout particulièrement vigilants concernant les éventuelles modifications des Zones A Urbaniser

Le Maire, Dominique POMMAT.

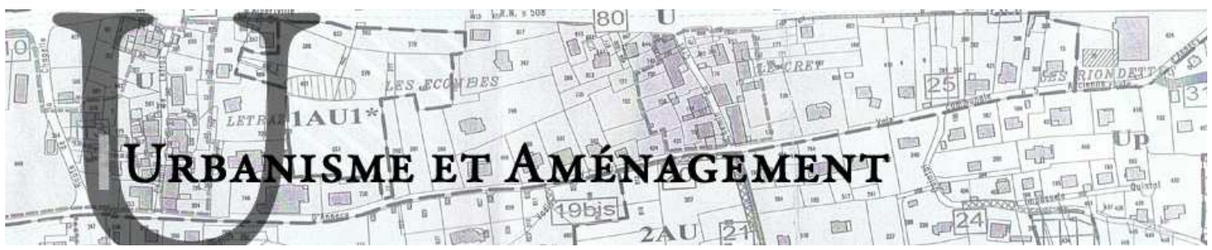

CHANTIER DE DEBROUSSAILLAGE PARTICIPATIF A LA THUILE.

Le Parc développe des démarches participatives auprès des habitants, autour de la gestion des pelouses sèches en site Natura 2000.

Objectif : rendre les habitants acteurs de leur patrimoine naturel afin qu'ils se l'approprient. A terme, il s'agit de les rendre autonomes dans la gestion de leur patrimoine naturel ; notamment en accompagnant les agriculteurs engagée en MAE (mesures agro-environnementales) dans des opérations de débroussaillage.

Le chantier qui s'est récemment déroulé à Monthoux a connu un vif succès. Le prochain aura lieu le 25 novembre à Puygros. Pour toutes informations, contactez le Parc.

UN LOGEMENT OPAC - DISPONIBLE !!
"LE CLOS DU LAC" Près de l'église

Appartement type T4, 91 m², loyer 698 € charges comprises. Chauffage électrique, bois possible.
N'hésitez pas à en parler autour de vous.

LISTES ELECTORALES NOUVELLE INSCRIPTION

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales !

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Vous venez d'emménager sur la commune, il faut vous inscrire !

Soit sur le site du service public, soit directement à la mairie muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

AVANT LE 31 DECEMBRE IMPERATIVEMENT

ACHAT D'UN NOUVEAU TRACTEUR

Il sera rouge !! Et s'appellera Massey Ferguson !!

En effet, lors du Conseil Municipal du 15 septembre dernier, nous avons validé le PV d'ouverture des appels d'offres relatifs à l'acquisition d'un nouveau tracteur.

Conclusion : après pondération des critères sur les plans techniques et financiers, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise GARNIER, de Lescheraines.

La commande a été passée pour 67 200 € TTC. Subvention obtenue du conseil Départemental au titre du FDTP 2017 (45% du HT) soit 25 200€ avec une majoration au titre des commune défavorisées de 30% soit + 16 800€. Subvention totale 42 000€.

Nous allons emprunter, à court terme, le montant de la TVA 11 200€ (récupérée de l'Etat année N+2) + le montant de la subvention et à moyen terme, le solde de 14 000€ (67 200 – 42 000 – 11 200).

Livraison prévue courant novembre !!!

STADE

Le Conseil Régional, à travers Mrs MIGNOLA et DULLIN ainsi que Mme TURNAR, nous a confirmé son engageant à hauteur de 35% du HT (en attente de la notification du montant exact :environ 9 000€).

Le Conseil Départemental a notifié une participation de 13 654 € (10 503 + majoration 3 151), suite à l'intervention de Mme CHAPPUIS et M. DARVEY.

L'équipement nous a été donné par la commune de LA RAVOIRE, le maire et son 1er adjoint de l'époque, respectivement, Mrs MIGNOLA et CHAUVIN.

Nous allons récupérer environ 15% de TVA : 4 100€.

Le reste à charge pour la commune sera de 8 300€.

La commune de LA THUILE est donc très largement soutenue par Chambéry Métropole Coeur des Bauges, le Conseil Départemental mais aussi le Conseil Régional, toutes tendances politiques confondues.

Le Maire et le Conseil Municipal tiennent ici à les remercier.

Le Maire, Dominique POMMAT